

# Les controverses socio-techniques

**Dans leur ouvrage (1), M. Callon, P. Lascoumes et Y. Barthe étudient la constitution d'espaces où profanes, scientifiques, politiques et associations peuvent débattre et produire ensemble des connaissances et des techniques nouvelles pour une société qui participe à son devenir.**



*Vous décrivez dans votre ouvrage le crépuscule de la « recherche confinée » et l'entrée des profanes dans les débats sur la science et les techniques par le biais de forums hybrides (2) réunissant des associations, des collectifs, des chercheurs, des institutions etc. Diriez-vous que les récentes controverses socio-techniques constituent un processus d'appropriation sociale de la technique plutôt que le signe d'un retour des peurs archaïques ou de l'obscurantisme ?*

Michel Callon - Il est vrai que le livre est une machine à déconstruire les interprétations qui consistent à dire que la science, la raison ou le progrès sont mis en péril par ces controverses. Cependant, plutôt que d'appropriation sociale, je préférerais parler de mise en débat des sciences et des techniques, et d'enrichissement des sciences par cette mise en débat. La notion d'appropriation, en effet, suggère que le profane devrait travailler à s'imprégner de quelque chose dont la production lui resterait étrangère. Or, je pense qu'avec ces controverses et les modes de coopération qui se mettent en place, c'est le contenu même de la science et de la technique qui se trouve modifié. Plus qu'une appropriation, il s'agit d'une

nouvelle forme d'organisation de la production de connaissances, d'innovations techniques et de leur mise en société. Il faut vraiment sortir, quel que soit le vocabulaire utilisé, d'un schéma dans lequel on a, d'une

**Michel Callon**

Professeur à l'École des mines, chercheur au Centre de sociologie de l'innovation.

part, la science et la technique et, de l'autre, la société. La controverse induit vraiment une coproduction de la science, de la technique et de la société par tous les acteurs concernés.

Le problème des myopathies par exemple montre bien cette interaction. Il a d'abord soulevé la question de la participation à la vie sociale d'un ensemble de personnes, en général des enfants, qui étaient considérés naguère comme des erreurs de la nature. Pendant très longtemps, il était admis qu'il fallait les oublier le plus rapidement possible, « ne pas trop s'y attacher » comme cela était conseillé aux parents, et même les cacher dans certains cas. Ces personnes qui n'avaient pas le droit de participer à la communauté sont devenues, au fil des ans, des êtres humains à part entière qui sont visibles et existent désormais dans l'espace public. Ce processus, réalisé grâce à la mobilisation de parents, de familles et d'associations, a déplacé radicalement les frontières de la société puisque, en somme, des êtres considérés comme relevant de la seule nature sont entrés dans le collectif.

Cela a été possible – et c'est là le second aspect intéressant de cette histoire – grâce à un effort de production de connaissance, de savoir et finalement de thérapies qui commencent à produire, au moins pour certaines maladies, leurs effets. En mettant au point un

programme de recherche (auquel ils ont activement concouru) et à travers le jeu de la génétique, parents et malades ont contribué à modifier l'identité sociale des myopathes qui sont progressivement devenus des êtres humains à part entière, semblables aux autres à quelques gènes près. Il apparaît bien que cette science et cette technique, lorsqu'elles sont, d'une certaine manière, copilotées par les groupes concernés, aboutissent à une transformation contrôlée de leur identité sociale. Cinquante ans après, le bilan peut être fait que la société et les connaissances se sont transformées dans un même mouvement : les spécialistes et les groupes concernés ont produit ensemble de la nouveauté sociale et de la nouveauté scientifique. Les deux sont indissociables et les illustrations pourraient être produites en nombre qui montrent que ce qui se fabrique dans ces forums hybrides c'est une reconfiguration des connaissances, des techniques et en même temps de la société et des groupes qui la composent. Les structures sociales existent bien sûr, mais, loin d'être figées, elles n'ont rien d'extérieur aux projets techniques qui eux-mêmes redistribuent les intérêts et les groupes.

*Selon vous, les biotechnologies jouent-elles un rôle particulier dans la construction de ces controverses et dans ces jeux d'interaction que vous décrivez ?*

M. C. - À examiner ces débats, force est de constater qu'ils touchent principalement à des questions de santé, d'environnement, bref à des questions dans lesquelles le vivant est en cause. Dans ce contexte, les chances de controverses, c'est-à-dire les chances de débordement de ce qui est institutionnellement prévu sont multiples parce que le contrôle, le cadrage des innovations qui touchent au vivant est beaucoup plus difficile que celui des matières inertes. Ces dernières n'ont pas cette faculté de prolifération,

#### Notes

(1) Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique, *Le Seuil*, 2001.

(2) *Les forums hybrides sont, à l'image des conférences de consensus inventées au Danemark, des espaces ouverts où des groupes de citoyens (profanes, experts, politiques, techniciens, associations etc.) peuvent se mobiliser pour débattre de choix techniques qui engagent le collectif.*

de foisonnement du vivant qui, d'une certaine manière, se définit par la capacité non seulement de se reproduire mais de se reproduire toujours différent, d'essaimer, de se multiplier etc. Or, une des sources principales de ces débats est le fait que les techno-sciences n'arrêtent pas de déborder les cadres dans lesquels on essaie de les enfermer et alimentent par là les controverses socio-techniques. En outre, la transformation des profanes en « chercheurs de plein air », c'est-à-dire le fait pour eux de s'engager dans la collecte d'informations et dans la coopération avec les scientifiques, est d'autant plus probable que les groupes concernés le sont dans leur corps et dans leur être même. C'est sans doute une des raisons pour lesquelles toutes les questions liées à la santé sont celles sur lesquelles les gens sont le plus actifs et s'engagent dans un processus de production de connaissance.

*Cependant, les « groupes concernés », qui ne sont pas nécessairement majoritaires, sont ceux qui parviennent à faire connaître et reconnaître leur identité dans l'espace public. Leur reconnaissance ne suppose-t-elle pas un débat démocratique d'un nouveau type ?*

M. C. - Il faut faire le constat que nos institutions actuelles, aussi bien sur le plan scientifique que sur le plan politique, ne sont pas en mesure de rendre visibles ces groupes émergents. Les raisons de ce manque de visibilité sont liées à l'existence d'une double délégation qui est le socle de notre vie institutionnelle. Nous ne critiquons pas bien sûr le principe de la représentation, mais nous attirons l'attention sur le fait que les mécanismes mêmes de la représentation s'appuient sur une double exclusion qui peut très schématiquement se décrire pour faciliter le raisonnement.

La première exclusion, qui réside dans une première délégation, est celle

par laquelle se retrouvent d'un côté les citoyens ordinaires, les individus qui sont censés être dotés d'intérêts, d'une volonté (qui peut d'ailleurs se former dans le débat public), et, de l'autre, des élus qui les représentent pour la composition de l'intérêt collectif. C'est la base de nos institutions démocratiques : chaque individu vaut n'importe quel autre et, par des mécanismes procéduraux bien connus, par une série d'agrégations, de réductions successives, 577 personnes en représentent 60 millions et expriment leur volonté pendant la durée d'une mandature. Toute une série de mécanismes permettent de revenir sur cette délégation, mais massivement, il s'opère une sorte de « mise en boîte noire », celle des délégués, des élus du peuple qui n'admettent aucune interférence pendant le temps où ils s'occupent des affaires publiques. Ce qui est très important, c'est que ce premier processus s'appuie sur un second et qu'ils se renforcent mutuellement.

La seconde délégation est celle par laquelle les profanes, qui sont l'équivalent analogique des citoyens ordinaires dans la délégation représentative, s'en remettent à des chercheurs professionnels, à des ingénieurs spécialistes, pour produire les connaissances et les dispositifs qui vont permettre de répondre à leurs besoins et à leurs attentes. Le profane entretient avec le scientifique une relation analogique à celle du citoyen ordinaire avec l'élu. Et si on voulait aller plus loin dans l'analogie, on dirait que le parlement est l'équivalent du laboratoire du chercheur. Ce sont deux boîtes noires dans lesquelles d'un côté les élus et de l'autre les chercheurs travaillent à composer l'intérêt général pour les premiers, et à fabriquer des connaissances dont les profanes ont besoin pour les seconds.

Ce qui est très intéressant, c'est qu'à ces phénomènes qui présentent des structures comparables vient s'ajouter une grande coupure entre la délégation politique et la délégation scientifique.

Il n'y a aucune interférence entre les deux. Le politique, lorsqu'il s'agit de connaissance, s'en remet au spécialiste et lui demande des solutions ; le spécialiste de son côté, pour ce qui est des choix et des décisions fondées pourtant sur ses propres recherches, s'en remet au politique. Un système s'articule ainsi autour d'une double fracture, horizontale (qui sépare chercheurs et élus des profanes ou des citoyens ordinaires), et verticale (qui sépare le domaine des sciences du domaine de la politique, des choix et des décisions).

La démocratie que nous nommons déléгатive dans notre livre est cet édifice qui a été bricolé au cours des siècles et qui reproduit, souvent en les élargissant, ces deux fractures. C'est précisément ce bel agencement que perturbent les controverses socio-techniques. Elles brouillent les frontières et ce que nous essayons de montrer dans le livre, c'est que ce brouillage conduit les acteurs à mettre en place des procédures d'un type nouveau qu'ils expérimentent au cas par cas avec une certaine accumulation des savoir-faire et qui permettent de dépasser les limites de la démocratie déléгатive. En somme, notre diagnostic est de dire que cette dernière a très bien fonctionné, et continue à très bien fonctionner, mais qu'il faut l'enrichir de procédures qui permettent d'éponger les débordements que, bien ordonnée, bien cloisonnée, elle n'arrive pas à absorber.

*Cette « démocratie technique » ne prête-t-elle pas un peu trop le flanc à la démocratie d'opinion ? Ceux qui parlent le plus fort, qui ont les médias avec eux auraient l'argent de la recherche et les autres se verraient réduits à une forme de silence, certes différente de celle qui est induite par la démocratie déléгатive – qui a du moins pour elle la légitimité du nombre – mais tout aussi préoccupante.*

M. C. - Avant d'aborder cette question centrale, il faut avoir montré que la démocratie déléгатive élimine par construction les groupes émergents puisqu'ils ne se satisfont en gros ni de la déléгатion scientifique, ni de la déléгатion politique. Dès lors que ces groupes existent et qu'ils ne peuvent être accueillis par les institutions, se pose la question des procédures à mettre en place pour leur permettre, malgré leur position de faiblesse, de se faire véritablement entendre, d'entrer dans un dialogue véritable – c'est à ce titre que nous parlons de démocratie dialogique – et surtout de disposer de moyens pour mettre en place des programmes de recherche, de développement technique qui permettront de résoudre les problèmes qu'ils rencontrent. Ensuite seulement, une fois les intérêts inventoriés, commence le travail bien connu qui consiste à les composer entre eux, à les hiérarchiser, à arbitrer etc.

Pour ce qui est, par exemple, des OGM, trois types de procédures apparaissent qui permettent de suivre le processus de composition du collectif. Il y a d'abord celles par lesquelles tous les groupes qui s'estiment concernés vont être inventoriés. Certains avancent l'argument selon lequel l'implantation de plantes résistantes aux pesticides et aux herbicides induit un type d'agriculture radicalement nouveau, qui doit être débattu. Ils réclament alors de pouvoir développer des programmes de recherche qui éventuellement exploreraient d'autres voies et permettraient de proposer des solutions alternatives. Concomitamment, s'expriment les entreprises multinationales, les syndicats etc., tous les groupes qui ont pignon sur rue et la capacité de s'exprimer.

Au terme de la première prise en considération des groupes émergents apparaît un cercle beaucoup plus large de personnes intéressées par le dossier. Dès lors que la liste en est relativement

stabilisée, il est possible d'entrer dans des consultations, des discussions du type de celles des conférences de consensus, imaginées au Danemark, dans lesquelles des profanes totalement extérieurs au monde des groupes concernés travaillent sur la mise en composition de tous ces intérêts et dégagent éventuellement des pistes de recherche propres à concilier des points de vue et des intérêts contradictoires.

Dans un troisième temps intervient le Parlement. Lorsque tout a été exploré, que les groupes émergents ont pu se consolider et étayer leurs propositions et qu'a été envisagé un point de vue à partir duquel leurs intérêts pouvaient se composer, alors c'est bien la démocratie délégative qui a le dernier mot. Ce qui n'est peut-être pas dit assez clairement dans le livre, c'est que celle-ci n'a pas du tout à être éliminée par la démocratie dialogique. Il faut à un moment donné revenir à ce que les démocraties délégatives savent bien faire, à savoir composer des volontés particulières et arbitrer. Cependant, ces dernières auront été nourries, enrichies par des débats qui se seront efforcés de bien faire apparaître toutes les identités, tous les groupes concernés, et de trouver entre eux d'éventuels compromis. Quand la démocratie ne fait pas la part du dialogique, le citoyen ordinaire ne sait rien sur les intérêts constitués ou émergents et rien sur les connaissances qu'il aurait fallu développer pour essayer de trouver des ajustements.

*Cependant, dans le modèle que vous décrivez, les procédures sont extrêmement chronophages. Or, le temps de la société civile n'est pas celui de la décision politique. N'y a-t-il pas une disproportion inévitable entre le temps de la démocratie technique telle que vous la décrivez et le temps de la décision, l'urgence de certains arbitrages ?*

M. C. - Nous nous sommes efforcés de montrer que cette vision traditionnelle

du politique selon laquelle celui-ci doit trancher entre des options incommensurables est d'une part datée, et d'autre part contre-productive quand on l'applique aux controverses socio-techniques. Nous avons préféré utiliser la notion d'action mesurée parce qu'elle permet de conserver l'idée que des décisions sont bel et bien prises, mais qu'elles ne créent pas de l'irréversibilité ou en tout cas qu'elles laissent ouverte la possibilité de revenir en arrière si nécessaire. Il est important d'amender le vocabulaire parce que tel quel, et pour ce type de dossier, il impose une façon de concevoir l'action politique qui paralyse tout le monde. Le problème n'est pas de savoir si l'on dispose de temps ou non, mais de savoir comment avancer de la façon la plus progressive, la plus équitable et la plus efficace possible : de ce point de vue, la décision tranchante ne constitue pas nécessairement la meilleure stratégie. D'ailleurs, les pertes de temps et d'argent peuvent être beaucoup plus importantes lorsque des problèmes sont tranchés à la hâte. Dans le cas du tracé fort discuté du TGV-Méditerranée, ces pertes auraient par exemple pu être bien moindres si des procédures avaient dès le début été mises en place pour répertorier et entendre la voix des groupes concernés, non seulement en terme de politique mais en terme de savoir, de connaissance des effets possibles.

Le type d'action que nous appelons de nos vœux peut-être dite mesurée en deux sens. Elle appréhende d'abord la multiplicité et l'ampleur des effets possibles de l'application d'une nouveauté technique, plutôt que d'en faire le constat *a posteriori*. Ce faisant, elle induit une investigation constante qui s'efforce en continu de voir ce que l'action choisie produit comme effet. Elle est également mesurée parce qu'au lieu de trancher de façon brutale, elle fait avancer progressivement le dossier. Il faut alors concevoir l'action politique comme une sorte

d'expérimentation grandeur nature dans laquelle des options sont choisies en fonction des événements qui surviennent ; ce que produisent ces microdécisions est constamment examiné en sorte qu'elles puissent être à tout moment révisées au regard des expériences accumulées.

Le cas de la controverse autour des déchets nucléaires et le désenclavement qu'elle a connu en une dizaine d'année est à ce titre exemplaire. Le dossier n'est pas clos, loin de là, mais il a été mis sur une trajectoire tout à fait originale. En effet, le vote de la loi Bataille en 1991 permet de prendre le temps de réfléchir à cette question mais surtout il relance l'étude d'options technologiques qui avaient été prématurément abandonnées et en fait émerger de nouvelles. La thèse de Yannick Barthe (3) montre de façon très convaincante que la mise en loi du dossier nucléaire a complètement réouvert l'éventail des options entre lesquelles les politiques pourront choisir. Ce texte assure en effet des ressources à la recherche en sorte qu'en 2006, il sera en principe possible d'évaluer les avantages et les inconvénients de chaque solution envisagée. Il est d'ailleurs probable qu'aucune option définitive ne sera choisie et que le dossier restera ouvert. C'est là un point très symbolique : sur ce thème, un décideur formé à la démocratie délégative traditionnelle aurait sans doute préféré éviter les atermoiements et enfouir les déchets à 500 mètres de profondeur, débarrassant ainsi le débat public de cet épineux problème. Or, à cette façon de concevoir la sortie du dossier se substitue progressivement l'idée que des solutions provisoires sont parfois meilleures que

des solutions définitives. Entreposer par exemple des colis en surface ou en subsurface permet de les avoir toujours sous les yeux. Il deviennent préoccupants, ce qui n'est pas nécessairement une mauvaise chose ! Cela permet en effet à tout moment de revenir sur les décisions choisies, et de laisser présente la question du nucléaire et celle de la politique énergétique dans l'espace public.

Cela nous ramène aux prémisses de notre propos : plutôt que d'appropriation sociale et éthique, ne convient-il pas de parler du constant souci que l'on doit avoir des conséquences des choix techniques ? Et la meilleure façon de s'en soucier, c'est de ne pas refouler le sujet ! Trancher définitivement la question aurait consisté, en l'espèce, à rendre encore plus technique la technique, à la vider de tout contenu politique. Dans le cas d'une action mesurée, une série de décisions s'enchaînent les unes aux autres, se modifient, se recombinaient de sorte que chacun à toujours son mot à dire.

*Mais que dites-vous cependant des moments où les conflits d'intérêts mettent la vie en jeu ? Aujourd'hui par exemple, des groupes agroalimentaires prétendent pouvoir permettre à des millions de gens d'être convenablement alimentés grâce aux OGM. C'est bien là une situation qui appelle une décision urgente. Comment répondre, dans la démocratie technique que vous souhaitez, aux situations d'urgences vitales ?*

M. C. - Cette situation d'urgence me semble artificiellement créée. Les firmes multinationales s'emploient à transformer en problème technique un dossier qui est à 100 % politique et qui ne peut être réglé par un coup de baguette magique ! Qu'implique en effet mettre en place un système de culture qui permette de valoriser les potentialités de ces nouvelles semences ? À l'évidence, cela suppose une expérimentation qui prend

#### Note

(3) Y. Barthe, La Mise en politique des déchets nucléaires, thèse de doctorat en sociologie, École des mines de Paris, 2001.

énormément de temps, entraîne un aménagement des cadres politiques et économiques ainsi que des réformes structurelles parfois assez profondes. Alors, quelle est ici la véritable urgence ? C'est de tester la proposition des multinationales selon laquelle, en introduisant ces semences dans les pays du Sud, elles pourront répondre à des situations de famine. Sur un dossier comme celui-là, c'est le forum hybride qui est, encore plus que sur d'autres dossiers, l'instrument de gouvernance adéquat. L'introduction de ces semences passe par de longues expérimentations permettant d'en mesurer les différents effets. Ces expérimentations et les leçons à en tirer doivent associer les groupes concernés. Devant un dossier de ce type, l'action mesurée me semble encore être la plus appropriée : il est aussi peu constructif de nier que les OGM puissent avoir un intérêt, que d'affirmer qu'il suffit d'inonder le marché de semences transgéniques pour résoudre le problème de la faim. Ce qu'il faut mettre en place, au contraire, ce sont les procédures qui permettent d'instaurer pas à pas des pratiques agricoles nouvelles, de nouveaux circuits de distribution de la nourriture etc. en sorte que chaque société puisse s'approprier les conséquences de l'utilisation de ces graines transgéniques. Et ce travail d'ajustement entre une graine de riz et une société quelle qu'elle soit ne peut être que fort long. Les forums hybrides, non pas sauvages mais organisés, trouvent là toute leur justification et toute leur importance puisque ils sont des lieux où ne se séparent pas les différentes composantes du dossier. À chaque fois qu'est avancée une solution technique, les conséquences économiques, sociales et politiques induites par cette solution sont mesurées.

Il existe par ailleurs une autre forme d'urgence, qui tient à la profonde ignorance dans laquelle peut se trouver le décideur. Mes collègues, et notamment Pierre Lascoumes qui est juriste, ont

beaucoup travaillé sur le principe de précaution. Tout un chapitre du livre y est consacré dans lequel nous indiquons qu'il s'agit là d'un modèle qui doit inspirer le nouveau type de prise de décision et qu'il permet de justifier que l'on parle d'action mesurée et non pas de décision tranchante. Cependant, comme le dit Marie-Angèle Hermitte (4), dans certaines conditions, notamment lorsque des faits graves et troublants se produisent et que l'on sait peu de choses sur les causes de leur apparition, une action mesurée peut parfois être tout à fait spectaculaire : lorsque la mesure que l'on prend, au sens métrologique du terme, fait apparaître ou laisse suspecter des conséquences dramatiques sur une grande échelle, il faut prendre des mesures sur une échelle elle-même dramatique. Ainsi, dans le cas de la maladie de la vache folle, dès lors qu'avait été mis en évidence le saut des barrières d'espèce par le prion, les Anglais auraient dû très rapidement décider d'un abattage à grande échelle au lieu d'attendre davantage. Voilà une décision à prendre dans l'urgence qui est pourtant une mesure de précaution et une action mesurée : elle est proportionnée aux conséquences possibles. Il ne s'agit pas pour autant d'une décision tranchante.

*Vous parlez cependant, dans votre ouvrage, des « lanceurs d'alerte » dont le rôle est d'élargir au maximum le spectre des conséquences possibles, mais non scientifiquement prouvées, de l'utilisation des farines animales*

#### Note

(4) M.-A. Hermitte, D. Dormont, « Propositions pour le principe de précaution à la lumière de l'affaire de la vache folle », in Ph. Kourilsky, G. Viney, *Le Principe de précaution. Rapport au premier ministre*, Odile Jacob, 2000.

*par exemple. Leur présence est nécessaire, et cependant dites-vous, leur existence ne doit pas transformer les mesures de précaution en mesures d'abstention. Grosso modo, tant que la transmission d'une espèce à l'autre n'est pas prouvée mais qu'on en a seulement certains signes, ne faudrait-il pas s'abstenir ?*

M. C. - Non. Il faut prendre les mesures dont il vient d'être question. Si des lanceurs d'alerte (cette expression suggestive est due à F. Chateauraynaud et D. Torny) (5), font apparaître des faits ou des phénomènes qui semblent suspects ou inquiétants, les procédures mises en place doivent permettre de recueillir ce signal lancé par un expert, un chercheur, un riverain d'un entrepôt de déchets toxiques etc. Le problème est ensuite d'éprouver la solidité de cette alerte. Mais avant de l'éprouver, il faut bien entendu pouvoir la recueillir et la prendre au sérieux. C'est pour cela que des institutions comme l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) sont importantes : elles disposent de moyens permettant ces premières investigations.

*Votre ouvrage nous fait découvrir une société telle que nous n'avions pas l'habitude de la considérer, composée de groupes qu'on ne peut définir ni par leur âge, ni par leur revenu, ni par leur niveau de formation etc. Ces groupes transversaux forment des arcs inattendus dans la chair du social. Quel rôle les syndicats peuvent-ils jouer à vos yeux dans ce contexte ?*

#### Note

(5) F. Chateauraynaud, D. Torny, Les Sombres Précurseurs, une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque, *École des hautes études en sciences sociales*, 1999.

M. C. - Le mouvement syndical est varié et il peut s'appuyer sur des groupes eux-mêmes très différents les uns des autres. Il me semble toutefois que le syndicalisme est du côté de ceux qui sont déjà constitués et qui disposent d'une certaine assise et reconnaissance sociale. Ils contribuent à une relative stabilisation des groupes sociaux qu'ils représentent et qui reconnaissent en eux leurs délégués. Cependant, parce qu'ils sont constamment interrogés par des groupes qui émergent, qui apparaissent sous la forme d'associations, de collectifs, de mouvements instables et changeants, les syndicats sont nécessairement concernés par les débordements des technosciences, même si ceux qu'ils représentent ne le sont pas directement. La grande controverse que constitue le sort de l'usine AZF à Toulouse est ainsi une occasion de donner du sens et de la richesse au débat politique, au développement tel qu'il s'applique à l'industrie, à l'économie et à la ville. Une telle discussion devrait être conduite de façon exemplaire. J'étais récemment invité à un débat à Toulouse en compagnie d'un représentant syndical du personnel de l'usine, de représentants d'associations etc. À partir de la simple question de la présence du nitrate d'ammonium, des constructions de sociétés sont alors nées de la discussion, les pro et les anti devant inventer une nouvelle agriculture, une nouvelle industrie à mesure qu'ils voulaient étayer leur position. Là est la beauté des controverses socio-techniques : à partir du nitrate d'ammonium se fabrique de la politique, et le simple petit choix de vouloir ou non continuer à vivre avec cette substance chimique conduit à des constructions du collectif qui peuvent être radicalement divergentes. Ce débat était assez étonnant parce qu'il mettait aux prises des points de vue absolument irréconciliables. Et la discussion était intéressante puisque ce que certains considéraient comme des conséquences inévitables et



acceptables, d'autres ne voulaient pas les absorber.


Voilà donc un dossier dans lequel les syndicats sont complètement partie prenante. Pour jouer leur rôle, pour défendre par exemple les emplois, au besoin en transformant les conditions de travail dans les industries chimiques de cette région, ils soutiennent des orientations qui imposent un certain nombre de conséquences néfastes à des groupes qui deviennent concernés par cette décision et qui peuvent par conséquent s'y opposer violemment. Il leur faut donc, qu'ils le veuillent ou non, entrer dans ce processus de composition des intérêts, de recherche de compromis qui soient à la fois satisfaisants pour ceux qu'ils représentent et compatibles avec les demandes et les intérêts d'autres groupes. J'aurais tendance à dire que les syndicats sont nécessairement pris dans ces controverses parce que d'un côté, ils défendent les intérêts de leurs mandants et que de l'autre, ils doivent faire preuve de leur volonté de composer ces intérêts avec ceux d'autres groupes émergents ou constitués.

*Ne mettez-vous pas le syndicalisme dans une double position : à la fois institutionnelle et partie prenante des forums hybrides ?*

Oui et c'est cela qui fait la difficulté du syndicalisme et de son expression. Il n'est pas un mouvement émergent et en même temps, il est pris de plein fouet dans la controverse socio-technique. Cette situation contradictoire caractérise tous les dossiers technico-économiques dans lesquels les syndicats sont impliqués. Et pour éviter qu'ils soient des forces de rappel vers la démocratie délégative, il faut qu'ils prennent conscience de la centralité de leur position et des responsabilités qui y sont associées.

Face à ces tensions, une des stratégies qui doit être évitée serait pour eux d'alterner entre le dialogique et le délégitif

sans faire le lien entre les deux. Ceci les conduirait à un comportement schizo-phrénique qui les ferait passer de la fermeture à l'ouverture : un jour le syndicat défend bec et ongles le point de vue de sa base ; le lendemain, il s'engage dans des consultations pour écouter le point de vue des groupes émergents. Le défi serait de parvenir à éviter ce double jeu sans pour autant nier l'existence de cette tension. Sur les dossiers brûlants à propos desquels une activité d'investigation et d'exploration des conséquences des choix possibles est importante, il faut absolument que le syndicat soit cette force qui, du fait de ses positions, va faire un peu pencher la balance du côté des groupes qui sont en train d'émerger. Ceci, au moins pour certains syndicats, ne devrait pas poser trop de problèmes car par tradition le mouvement syndical est sensible à l'émergence des revendications et des demandes qui ne sont pas prises en compte par les mécanismes de représentation traditionnels.

De l'intérieur des syndicats, des procédures explicites pourraient être mises en place pour favoriser ces débats sans écraser les voix émergentes. Du fait de leur architecture confédérale, qui les amène à représenter une grande diversité d'intérêts et de points de vue contradictoires, cette évolution devrait être envisageable même si certains groupes ne sont pas pris dans les filets de la structure syndicale. Quoi qu'il en soit, pour un syndicat, se poser la question de son organisation interne en termes de structuration d'un espace de discussion, de controverses qui permettent la transformation des points de vue constituerait un très joli défi. 

*Propos recueillis par Thierry Pech, Stéphane Larignon et Marion Poitrial*